ACCORDERIE DE GRENOBLE

CHARTE DE LA GOUVERNANCE PARTAGÉE

Cette charte est le document de référence de l'évolution du mode de fonctionnement de l'Accorderie de Grenoble amorcée entre 2019 et 2021.

Elle doit être prise en considération avec les documents complémentaires suivants :

- La Charte des Accorderies de France,
- Le Règlement intérieur de l'Accorderie de Grenoble,
- La Charte relationnelle et le Schéma de gouvernance,
- La fiche de poste de l'animatrice et les fiches de mission des volontaires.
 La charte, tout comme les documents précités, a pour vocation d'être révisée très régulièrement afin de refléter au mieux le fonctionnement de l'Accorderie de Grenoble et ses mutations.



Sommaire

1.	Les maîtres mots de la Gouvernance partagée	.2
2.	Formation et accompagnement	.2
3.	La transition	.3
4.	Fonctionnement général	3
5.	Rôle des cercles	.4
6.	Participer à un cercle	4
7.	Rôle des réferent.e.s des cercles	5
8.	Le Coeur	5
9.	Rôle de l'animatrice et des volontaires	6
10.	Le schéma de gouvernance	6

1. Les maîtres mots de la Gouvernance partagée

Non-violence Bienveillance Confiance

Autonomie Coresponsabilité Patience

Transparence Communication Coopération

Horizontalité Humilité Expérimentation

2. Formation et accompagnement

1. La première phase de **formation collective** a été suivie par une vingtaine d'accordeur.e.s en **décembre 2019** et animée par **Tristan Rechid**, accompagnateur de structures en transition vers une gouvernance horizontale et membre de l'Accorderie du Pays Diois.

Un 4^{ème} jour de formation est prévu début 2021 à Paris.

A cette occasion ont été posées les bases de la nouvelle gouvernance de l'Accorderie : premier schéma de gouvernance, première répartition des rôles, esprit et objectifs, initiation aux différents modes de décision et expérimentation d'outils essentiels à une gouvernance partagée.

2. Trois membres de l'Accorderie (Thierry L, Manon P et Paméla B) se sont formés en octobre à l'animation de réunions avec des **outils d'intelligence collective**. Un 4^{ème} jour de formation est prévu début 2021 à Paris.

Leur objectif:

Expérimenter puis **transmettre** ce savoir-faire au plus grand nombre, dès que possible, à travers un **kit d'animation** et des **formations**.

L'idéal serait qu'ensuite chaque rencontre soit animée par **un binôme** d'animateur.ice.s tournant.e.s, **formé.e.s**, et **extérieur.e.s** au cercle.



3. La transition

La transition est portée par une cercle temporaire, le **Cercle Gouvernance partagée**, dont certains membres ont été élu.e.s lors de la formation de 2019 et d'autres sont entré.e.s en cours de route.

La cercle est toujours ouvert aux accordeur.e.s qui aimeraient y participer.

En janvier 2021, il comporte 6 membres qui se réunissent chaque semaine :

Françoise Barnier, Thierry Lamache, Manon Paillard, Marina Delage (volontaire), Sophie Besse (volontaire), Paméla Bourelle (animatrice)

Leurs missions

- → Se former, former,
- → Identifier et mobiliser les **ressources**, **s'informer** pour garantir une vision large des possibilités et des pratiques (autres Accorderies, autres structures...) puis **transmettre**,
- → **Tenir le cap** vers une gouvernance horizontale, être **garant.e.s** de la transition vers un modèle différent, exempt de hiérarchie, et du processus pour atteindre et pérenniser ce nouveau fonctionnement.

4. Fonctionnement général

Les accordeur.e.s investi.e.s ou désireu.ses.x de participer aux groupes thématiques appelés cercles sont invité.e.s à se signaler, à se regrouper, et à s'inscrire dans les groupes et sous-groupes les intéressant ou auxquels ils peuvent apporter compétences ou idées.



➤ Ils.elles choisissent leurs moyens de communication (mail, téléphone, présentiel, visios, repas partagés...) et se réunissent à leur rythme afin de prendre la responsabilité collective d'un pôle : Gestion du local, Echanges, Finances, Communication, Richesses Humaines (RH)...

5. Chaque cercle ...

- → Est incité à utiliser les outils d'intelligence collective (animation des réunions, chartes relationnelles, répartition des rôles, régulation des tours de parole...) pour viser un fonctionnement efficace, démocratique, apaisé, et agréable pour tou.te.s!
- → Définit son **périmètre de responsabilité** (évolutif) et construit la **confiance** du collectif pour prendre les décisions adéquates dans ce périmètre.
- → S'engage à communiquer au collectif ses avancées et décisions via des comptesrendus réguliers et des rencontres avec d'autres cercles, si utile.
- → Doit être dans le **faire** et non dans le **prescrire**. L'Accorderie est portée par chacun.e de ses accordeur.e.s, encore plus dans cette nouvelle gouvernance collective!



6. Participer à un cercle c'est ...

- Travailler en coopération avec les autres membres dans une dynamique horizontale,
- Participer à l'élaboration des règles de fonctionnement du cercle et appliquer les processus de décision et les règles relationnelles défini.e.s collectivement,
- Respecter les **valeurs de l'Accorderie**, le cadre défini par le Règlement intérieur, le périmètre de responsabilité du cercle défini collectivement,
- Respecter les décisions prises par son cercle et par les autres,
- Privilégier en toute circonstance le lien et la communication non violente,
- Cultiver la bienveillance pour soi, les autres et le groupe,
- Veiller à la mise en place de conditions favorables au **développement du pouvoir d'agir de chacun.e** (que chacun.e puisse prendre sa place, des responsabilités, donner son avis...), et à **l'implication de tou.te.s dans le groupe** (favoriser l'engagement, encourager à être « force de proposition »...).

Chaque cercle est ouvert à tou.t.e.s celles et ceux qui sont concerné.e.s par l'activité en question et qui ont envie d'y apporter leur participation. Un.e participant.e peut changer de cercle et ceux-ci peuvent apparaître, disparaître... La gouvernance partagée n'est pas un système stable, elle demande d'accepter le changement permanent et de reconnaître l'intelligence collective comme outil fondamental.

7. Rôle des référent.e.s des cercles

- Tenir un rôle de **messager** authentique entre le cercle dont il.elle est référent.e et le « Cœur décisionnel » dont il.elle est membre,
- Participer activement aux prises de décision du cœur,
- Chaque grand cercle est représenté au cercle Cœur par deux référent.e.s : l'un.e ayant pour mission de faire remonter l'information et les demandes au Cœur, l'autre de ramener les décisions du Cœur au cercle (« le double lien »).

Ils.elles s'engagent à agir en concertation et en co-responsabilité,

- Être au courant de ce qui se passe dans le cercle et dans tous ses « sous-cercles » afin d'en avoir une vue d'ensemble et d'être en capacité de porter la parole des absent.e.s,
- Favoriser des relations apaisées entre accordeur.e.s en privilégiant en toute circonstance le lien et la communication non violente,
- Faire confiance au collectif et respecter ses décisions,
- Garantir la **confidentialité** des situations exposées en groupe dans un esprit de nonjugement.

Le.la référent.e n'est pas le ou la « chef.fe » de la cercle, ou une personne ayant plus de poids que les autres dans les décisions prises.

Le.la référent.e peut être élu.e selon différentes méthodes choisies par le cercle (élection sans candidat, volontariat, tirage au sort...)



8. Le Cœur

Quand une décision à prendre est en dehors de son périmètre de responsabilité, ou implique **l'ensemble de l'Accorderie, ses fondements ou sa pérennité financière**, le cercle concerné apporte cette problématique au cercle **Cœur**, instance décisionnaire qui rassemble régulièrement les binômes de référent.e.s élu.e.s par chaque cercle. Cet espace de décision est animé via des outils d'intelligence collective et répond aux mêmes règles que les cercles.

9. Rôle de l'animatrice / des volontaires

L'animatrice et les volontaires, également membres du Cercle GP, ont un rôle de **soutien**, de **dynamisation** et de **facilitation** de la transition.

Elle.ils font le **lien** entre les cercles, avec Tristan Rechid, rappellent le **cadre** au besoin, cherchent éventuellement des **appuis** à l'extérieur.

Les volontaires peuvent être membres de cercles, au contraire de l'animatrice qui doit tendre vers une posture d'accompagnement et d'animation neutre.

Chaque cercle est peut à tout moment faire appel à l'équipe afin de s'appuyer sur son savoir-faire et son expertise des besoins qui remontent du terrain.

Transmission des informations aux accordeur.e.s, communication externe de l'association, suivi des échanges, travail en partenariat, événements, lien avec le RAF, projets spécifiques...L'animatrice, aidée par les volontaires et les stagiaires, assure les missions opérationnelles relevant du fonctionnement quotidien et décrites dans sa fiche de poste, missions qui peuvent être partagées ou prises en charge par les accordeur.e.s volontaires compétent.e.s.



10. Le schéma de gouvernance

Il permet à chacun.e de savoir en temps réel quels sont les différents pôles d'activité de l'Accorderie et les personnes qui y sont investies. **Mis à jour régulièrement par le cercle Gouvernance partagée puis validé au Cœur,** il fait foi pour tou.te.s et doit tendre vers une représentation objective du vivant, du réel, en mentionnant les projets en cours et les accordeur.e.s impliquées au quotidien.

Le schéma de gouvernance doit prendre en compte au jour le jour l'apparition ou la disparition de cercles et de bulles mais il est recommandé de ne pas dépasser 8 cercles principaux afin de ne pas réunir plus de 16 référent.e.s au Cœur.

